

## Côte d'Azur

émotion radio  
105.3 ou 100.5  
VOTRE RADIO D'AMOUR

Infos locales : 6h/7h/8h/12h/18h  
en partenariat avec nice-matin  
radioemotion.fr

# L'escroc hongrois en fuite condamné à 4 ans ferme

Le quadragénaire était poursuivi pour avoir escroqué ses proches à Cannes et Mandelieu pour un préjudice de 600 000 euros. Le tribunal a décerné à son encontre un mandat d'arrêt

**G**entil, bien sous tout rapport, Gyula Tobias avait conquis le cœur de son entourage. Rendant de menus services entre Cannes et Mandelieu, il avait fini par se rendre indispensable (lire Nice-Matin du 21 décembre 2011).

Ce ressortissant hongrois de 41 ans, installé dans la cité du festival, et se faisant appeler « Julien », a disparu du jour au lendemain après avoir escroqué dix de ses amis. Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Grasse, il a été condamné à



**Gyula Tobias est également recherché par la justice de son pays.** (D.R.)

4 ans de prison avec mandat d'arrêt. Un jugement

rendu en son absence. Le prévenu, en fuite, est introuvable depuis 3 ans.

« Julien » et Christian, un Mandolocien de 65 ans, se fréquentaient depuis près de 30 ans. En 2009, « Julien » prétend vouloir développer une société de vente et d'import d'échafaudages de chantier en Hongrie. Pour cela, il emprunte 12 500 € à Christian. Puis Tobias a une autre idée. Il souhaite se lancer dans l'importation de bois de chauffage. Cette fois, le sexagénaire débourse 22 000 €. À chaque fois, Tobias lui

signe une reconnaissance de dettes.

Ces deux sociétés ne verront jamais le jour. En octobre 2010, Tobias s'évapore dans la nature avec l'argent. Mais l'ami trahi n'est pas au bout de ses surprises. Il apprend qu'une multitude de plaintes a été déposée contre Tobias. Au total il aurait fait plus de dix victimes dans le bassin cannois pour un préjudice de 600 000 €.

## Héritage imaginaire

Pour rassurer ses créanciers, l'escroc invoquait un héri-

tage prochain, la vente imminente d'un bien immobilier en Vendée. Actes notariés à l'appui. Des faux qu'il a réalisés en usurpant l'identité d'un notaire de Saint-Laurent-du-Var et en imitant son papier à en-tête.

À d'autres il esbatait une plaquette publicitaire vantant un DVD sur le thème de la pêche, sa passion, sur lequel il apparaissait. En tant qu'acteur principal, il devait, incessamment sous peu, toucher 600 000 € de droits sur ce DVD... Où est passé l'argent ?

« Sa compagne a acheté une ruine en Vendée. Ruine qu'il a entièrement relapée avec l'argent de ses victimes pour en faire une belle demeure » suggère M<sup>e</sup> Jean-Pascal Padovani, avocat de six parties civiles.

Le vice-procureur Philippe Vique réclame 3 ans de prison. Mais le tribunal, présidé par Marc Joando le condamne à 4 ans de prison avec mandat d'arrêt avec obligation de rembourser les parties civiles.

**MATHILDE TRANOY**  
mtranoy@nicematin.fr